

Éducation Yukon

Objet de la politique : Orientation sexuelle et identité de genre

Date d’approbation : 5 septembre 2012

Loi :

Loi sur l’Éducation - article 4 (b)(e); article 34 (e)

Loi sur les droits de la personne du Yukon – article 7 (g)

Autres références :

Politique relative aux écoles sûres et accueillantes

Threat Assessment Protocol (programme d’évaluation des dangers)

Objectif et principes

Le ministère de l’Éducation accorde de l’importance à la diversité dans ses communautés scolaires et souhaite offrir des environnements sécuritaires, accueillants, inclusifs et positifs pour tous ses élèves.

Le ministère reconnaît que les élèves et les membres de la communauté scolaire qui s’identifient comme personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles, transgenres, transsexuelles, bispirituelles, intersexuées, allosexuelles ou qui sont en questionnement (LGBTQ), doivent faire face à des défis uniques au sein des écoles et des communautés scolaires, y compris en étant la cible de comportements discriminatoires. Tous les membres de la communauté scolaire partagent la responsabilité de soutenir les élèves et les membres du personnel qui font face à ces défis.

Les remarques homophobes ou sexistes, la discrimination et l’intimidation sont dégradantes pour tous les élèves, les parents, les tuteurs/tutrices et les membres du personnel scolaire indépendamment de leur orientation sexuelle réelle ou perçue.

Le ministère ne permettra pas ou ne tolérera en aucun cas les comportements homophobes et l’intimidation, autant par ses actions que par omission d’agir pour mettre fin à de tels comportements. Le personnel scolaire réagira à tous les incidents et offrira de l’aide et du soutien aux personnes qui sont les cibles intentionnelles ou non de tels comportements.

LGBTQ – Également en usage en français, LGBTQ est le sigle de « *Lesbian, Gay, Bisexual and Transgendered Transsexual, Two-Spirit, Queer and Questioning people* » (personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles, transgenres, transsexuelles, bispirituelles, intersexuées, allosexuelles ou en questionnement). Ce sigle se veut

très inclusif. Veuillez consulter la section Définition de la présente politique pour une liste de termes et de définitions acceptés.

Normes et procédures

1. L'administration des écoles doit assurer que tous les élèves et les membres du personnel adoptent un comportement et des gestes appropriés pour prévenir la discrimination et le harcèlement homophobes au moyen d'une meilleure sensibilisation et d'une meilleure aptitude à réagir à leurs effets néfastes.
2. Les communautés scolaires, avec le soutien des surintendants de secteur et de la consultante en apprentissage socio-émotionnel (*Social Emotional Learning Consultant*), doivent développer, promouvoir et mettre en œuvre des stratégies respectueuses et proactives (par exemple des alliances entre gais et hétérosexuels [*Gay/Straight Alliances*]) et des politiques internes pour assurer que les membres des communautés scolaires se définissant comme LGBTQ et leur famille soient accueillis et inclus dans tous les aspects de l'éducation et de la vie scolaire et qu'ils soient traités avec respect et dignité. Le ministère offre des ressources pédagogiques et du soutien pour le développement des politiques internes (voir l'annexe 1).
3. Les politiques internes visant à prohiber la discrimination sexuelle doivent spécifier les conséquences de la discrimination et du harcèlement. De plus, les administrateurs doivent prendre des mesures en réponse à de tels comportements et documenter toutes les mesures prises à la suite d'un incident lié à un comportement homophobe.
4. Les administrateurs des écoles doivent considérer sérieusement toutes les plaintes relatives à l'homophobie et s'assurer d'offrir une réponse efficace à ces plaintes au moyen de politiques et de procédures appliquées de façon constante.

Les politiques internes des écoles doivent comprendre les éléments essentiels suivants :

1. Le langage ou le comportement qui abaisse des élèves ou des membres du personnel de l'école ou qui incite à la haine, aux préjugés, à la discrimination ou au harcèlement envers ces mêmes personnes sur la base de leur orientation

sexuelle ou de leur identité de genre réelle ou perçue ne sera pas toléré. La prohibition d'un tel langage et d'un tel comportement devrait être spécifiée dans le code de conduite des élèves de l'école.

2. Tous les membres du personnel doivent assumer la responsabilité individuelle et collective d'identifier les attitudes et les comportements discriminatoires. Le personnel des écoles travaillera à éliminer les inégalités systémiques et les obstacles à l'apprentissage en lien avec l'orientation sexuelle et avec l'identité de genre des élèves.
3. Tous membres de l'administration, du corps enseignant et du personnel de l'école ainsi que les conseillers, les conseillères et les leaders parmi les élèves offriront un exemple de respect pour les élèves LGBTQ et leurs familles.
4. Les administrations des écoles soutiendront les membres du corps enseignant qui s'efforcent d'inclure des images positives et des informations justes reflétant les réalisations et la contribution des personnes LGBTQ dans leur enseignement de l'histoire et de la culture.
5. Tous les membres du personnel ont l'obligation d'intervenir lors de toute interaction qui comprend l'utilisation d'épithètes et d'insultes homophobes, indépendamment des intentions de la personne qui les prononce, et d'indiquer que de telles remarques vont à l'encontre de la politique de l'école et ne seront pas tolérées dans la communauté scolaire.
6. Les politiques internes des écoles doivent inclure des procédures qui permettront de résoudre efficacement les plaintes formulées par des personnes ou des groupes et qui spécifieront les conséquences liées aux infractions à cette norme de comportement.
7. Les politiques internes des écoles doivent être affichées dans un endroit visible en plus d'être mises à la disposition des parents et de la communauté scolaire.

Counseling et soutien offert aux élèves

1. Les directions des écoles doivent nommer au moins un membre du personnel (ou plus si l'administration le juge nécessaire) en tant que personne-ressource en matière d'orientation sexuelle et d'identité de genre pour soutenir

les membres de la communauté scolaire qui en ressentent le besoin. Les administrations des écoles sont responsables d'informer les élèves, les parents et les autres membres du personnel de l'endroit où trouver cette personne-ressource et de ses disponibilités.

2. En collaboration avec la personne-ressource de l'école, la direction des écoles doit déterminer un emplacement visible dans l'école voué à accueillir les élèves et les membres du personnel LGBTQ et à leur permettre de s'affirmer (par exemple, au moyen d'affiches présentant des principes d'ouverture).
3. De la formation et des ressources doivent être offertes aux membres du personnel ainsi qu'aux conseillers et conseillères identifiés comme étant à l'écoute des élèves LGBTQ et des élèves qui ont des personnes LGBTQ dans leur famille ainsi que comme étant capables de leur répondre de manière professionnelle. Les membres du personnel ainsi que les conseillers et conseillères identifiés doivent recevoir de la formation.
4. Le ministère reconnaît le droit des élèves LGBTQ à un counseling qui les soutient, qui leur permet de s'affirmer et qui est exempt d'efforts de la part du conseiller ou de la conseillère pour changer leur orientation sexuelle ou leur identité de genre au moyen de thérapies par aversion, de thérapie réparatrice ou de thérapie de conversion.

L'administrateur fera de son mieux pour faciliter la formation d'alliances entre gais et hétéros (*Gay/Straight Alliances*) lorsque les élèves ou le personnel de l'école en feront la demande.

Définitions :

Allosexuel(e) – Ce terme est la traduction proposée par l'Office québécois de la langue française pour le terme anglais « *queer* », une expression traditionnellement péjorative utilisée pour faire référence à l'homosexualité. Récemment, le mouvement LGBTQ a entrepris d'utiliser ce terme pour faire référence à lui-même. De plus en plus, le terme « *queer* » est utilisé par les jeunes LGBTQ en tant que façon positive de faire référence à eux-mêmes.

Bisexuel – Une personne attirée physiquement et émotionnellement à la fois par les hommes et les femmes.

Bispirituel(e) – Certaines personnes autochtones s'identifient comme bispirituelles plutôt que comme lesbiennes, gaies,

bisexuelles ou transgenres. Historiquement, dans plusieurs cultures autochtones, les personnes bispirituelles étaient des leaders respectés et des guérisseurs. On leur accordait souvent un statut particulier en raison de leur capacité unique de comprendre les hommes et les femmes.

En questionnement – Une personne qui n'est pas certaine de son orientation sexuelle ou de son identité de genre.

Expression de genre – La façon dont une personne expose publiquement son identité de genre à travers son habillement, sa façon de parler, son langage corporel, le port du maquillage et/ou d'accessoires ainsi que d'autres façons d'afficher sa masculinité ou sa féminité.

Gai – Une personne qui est attirée physiquement et émotionnellement par les personnes du même sexe. Le terme « gai » peut à la fois inclure les hommes et les femmes ou faire seulement référence aux hommes.

Genre – L'expression, le comportement et l'identification d'une personne considérée comme masculine, féminine, androgyne ou selon toute combinaison de ces termes. Le genre n'est pas nécessairement dépendant du sexe assigné à la naissance ou de caractéristiques sexuelles. Différentes communautés et cultures ont différentes façons de considérer le genre et de classer les personnes selon différents genres.

Hétérosexuel – Une personne qui est sexuellement et émotivement attirée par des personnes du sexe « opposé ».

Homophobe – Peur et/ou haine de l'homosexualité chez les autres qui se traduit souvent par des insultes, de l'intimidation, des exclusions, des préjugés, de la discrimination et des actes de violence. Toute personne étant LGBTQ ou étant perçue comme étant LGBTQ peut être la cible de l'homophobie.

Identité de genre – Le sentiment ou l'impression d'une personne d'être mâle ou femelle. L'expression de genre se rapporte à la manière dont une personne présente son genre tel qu'elle le ressent à la société en général. Les termes « identité de genre » et « expression de genre » sont souvent liés avec le terme « transgenre ».

Identité de genre/orientation sexuelle – Le sentiment profond d'attraction émotionnelle et sexuelle d'une personne pour une autre personne. Ce sentiment peut être dirigé vers les personnes du même

genre (personnes lesbiennes et gaies), de l'autre genre (personnes hétérosexuelles) ou des deux genres (personnes bisexuelles).

Intersexué(e) – Se dit d'une personne qui naît avec des caractéristiques appartenant aux deux sexes ou qui développe de telles caractéristiques qui ne correspondent pas parfaitement aux définitions mâle et femelle de la société. Plusieurs nourrissons ou enfants en bas âge intersexués font l'objet d'intervention chirurgicale (sans leur consentement et parfois sans même qu'ils ne le sachent) pour que leurs caractéristiques sexuelles se conforment au système de classification binaire. Les personnes intersexuées ne s'identifient pas nécessairement en tant que trans.

Bien que certaines personnes s'identifient au terme hermaphrodite, le terme « intersexué » est considéré comme étant plus neutre.

Lesbienne – Une femme qui est attirée physiquement et émotionnellement par d'autres femmes.

Non-conformisme de genre – Un terme faisant référence aux individus dont l'expression de genre est différente des attentes sociales liées au genre.

Passer – Le fait de vivre ou d'être perçu comme étant d'un certain genre ou d'une certaine sexualité, etc. Ce terme est souvent utilisé pour décrire la « réussite » d'une personne à se présenter selon le genre auquel elle s'identifie, mais des personnes peuvent également passer en d'autres circonstances, parfois lorsqu'elles ne le souhaitent pas. Le terme « passer » était utilisé originellement pour décrire des personnes mulâtres de descendance africaine américaine et blanche aux États-Unis qui pouvaient passer pour blancs.

Orientation sexuelle perçue – Lorsqu'on présume à tort qu'une personne est lesbienne, gaie, bisexuelle ou qu'on ignore quelle est son orientation sexuelle réelle (hétérosexuelle).

Trans – Ce terme est parfois utilisé dans le langage courant pour faire référence aux personnes transgenres et/ou transsexuelles. Bien que ce terme soit souvent utilisé de manière générale, certaines personnes s'identifient uniquement en tant que trans. Ce terme est utilisé comme nom et comme adjectif et non comme préfixe.

Transgenre – Terme utilisé de manière générale pour inclure les personnes suivantes : les personnes dont l'identité, le comportement ou l'expression est différent de leur sexe assigné; les personnes dont le genre change à un certain moment de leur vie; les personnes qui s'identifient à un genre qui ne cadre pas avec le

système binaire homme/femme; les personnes qui n'ont pas de genre ou qui ont des genres multiples; les personnes qui travaillent ou qui jouent la notion de genres (par ex. dans le cas d'une personne travestie), etc.

Transition – Le processus de changement d'expression de genre d'une personne. Ce processus peut comprendre toutes les combinaisons des éléments suivants : révéler à son entourage son orientation sexuelle ou son identité de genre, changer sa manière de s'habiller, son apparence, ses manières, son nom et/ou les pronoms utilisés pour référer à soi-même; prendre des hormones; avoir recours à la chirurgie. (MTF fait référence à une personne qui fait la transition de l'extrémité « mâle » du spectre vers l'extrémité « femelle » alors que FTM fait référence à une personne qui fait la transition de l'extrémité « femelle » du spectre vers l'extrémité « mâle ».)

Transsexuel(e) – Ces personnes s'identifient comme étant d'un sexe différent de celui qui leur a été assigné à la naissance. Plusieurs de ces personnes ont recours à la prise d'hormones et/ou à la chirurgie. Toutefois, ce n'est pas toutes les personnes qui ont recours à de telles interventions médicales qui s'identifient comme transsexuelles.

Sexe – La classification mâle ou femelle (ou intersexuée) est attribuée à une personne à la naissance en fonction de son anatomie. Toutefois, on considère souvent le sexe d'une personne comme plus arrêté qu'il ne l'est en réalité. Le sexe assigné d'une personne n'est pas nécessairement le même que son sexe anatomique qui peut être différent du sexe de son identité. Le sexe biologique peut être défini en termes de chromosomes, d'anatomie, d'hormones ou d'autres combinaisons et certaines personnes peuvent être définies comme mâle selon une définition et femelles selon une autre.

Annexe 1 Ressources :

Cette section sera mise à jour périodiquement selon la disponibilité des ressources. Les ressources suivantes sont disponibles au ministère pour soutenir le développement des politiques et des stratégies internes des écoles :

- *It 's Elementary* – Un enregistrement vidéo et un guide d'élaboration de plans de cours édités par Groundspark.
- *Spell It Out* – Un enregistrement vidéo portant sur la manière d'expliquer au personnel des écoles comment offrir un environnement sécuritaire pour les enfants gais et lesbiennes.
- *Imagine a World that is Free from Fear* – Des plans de cours provenant de la Fédération des enseignantes et des enseignants de l'élémentaire de l'Ontario.
- *In the Locker* – Un enregistrement vidéo destiné aux élèves du secondaire (conçu pour les cours de justice sociale des écoles secondaires de Winnipeg).

Parmi les sites Web suggérés :

- <http://bctf.ca/SocialJustice.aspx?id=17990> – Un site anglophone s'adressant aux enseignants et enseignantes
- <http://www.outinschools.com> – Un site anglophone canadien
- http://www.stonewall.org.uk/education_for_all/ – Un site anglophone britannique
- <http://www.glsen.org/cgi-bin/iowa/all/home/index.html> – Un site anglophone américain
- <http://www.rainbowrumpus.org/> – Un site anglophone s'adressant aux jeunes enfants dont les parents sont LGBTQ
- <http://www.itgetsbetter.org/> – Un site anglophone destiné aux jeunes
- <http://www.pflagcanada.ca/en/index-e.php> – Un site bilingue offrant de l'information pour les personnes LGBTQ
- <http://www.queerbc.com/youth.htm> – Un site anglophone répertoriant des ressources pour jeunes LGBTQ
- <http://www.project10.org/> – Un site francophone s'adressant aux jeunes LGBTQ
- http://www.4children.org/issues/2001/january_february/two_moms_two_dads/ – Un site anglophone et hispanophone offrant des articles et des livres sur l'éducation et l'enfance

Pour un soutien additionnel, vous pouvez également contacter la consultante en apprentissage socio-émotionnel au (867) 450-6060 ou par courriel au Stacey.burnard@gov.yk.ca.